

LE PRESIDENT

JOURNAL NAPOLEONIEN

Bureaux : Grande Rue Mercière, n. 22.

Paris, 9 Juin 1849.

MESSAGE

du Président de la République

Ce message, qui a été déposé à la fin de la séance sur le bureau de l'Assemblée législative, a un développement considérable. Selon l'usage pratiqué aux Etats-Unis, il n'a pas été lu, mais l'impression en a été ordonnée au *Moniteur*. Voici le texte de ce document :

« Messieurs les représentants,

« La Constitution prescrit au président de la République de vous présenter chaque année l'exposé de l'état général des affaires du pays.

« Je me conforme à cette obligation qui me permet, en vous soumettant la vérité dans toute sa simplicité, les faits dans ce qu'ils ont d'instructif, de vous parler aussi de ma conduite passée et de mes intentions pour l'avenir.

« Mon élection à la première magistrature de la République avait fait naître des espérances qui n'ont point encore pu se réaliser.

« Jusqu'au jour où vous vous êtes réunis dans cette enceinte, le pouvoir exécutif ne jouissait pas de la plénitude de ses prérogatives constitutionnelles. Dans une telle position, il lui était difficile d'avoir une marche bien assurée.

« Néanmoins je suis resté fidèle à mon manifeste.

« A quoi, en effet, me suis-je engagé en acceptant les suffrages de la nation ?

« A défendre la société audacieusement attaquée.

« A affermir une République, sage, grande, honnête.

« A protéger la famille, la religion, la propriété.

« A provoquer toutes les améliorations et toutes les économies possibles.

« A protéger la presse contre l'arbitraire et la licence.

« A diminuer les abus de la centralisation.

« A effacer les traces de nos discordes civiles.

« Enfin, à adopter à l'extérieur une politique sans arrogance comme sans faiblesse.

« Le temps et les circonstances ne m'ont point permis d'accomplir tous ces engagements ; cependant de grands pas ont été faits dans cette voie.

« Le premier devoir du gouvernement était de consacrer tous ses efforts au rétablissement de la confiance qui ne pouvait être complète que sous un pouvoir définitif. Le défaut de sécurité dans le présent, de foi dans l'avenir, détruit le crédit, arrête le travail, diminue les revenus publics et privés, rend les emprunts impossibles et tarit les sources de la richesse.

« Avant d'avoir ramené la confiance, on aurait beau recourir à tous les systèmes de crédit comme aux expédients les plus révolutionnaires, on ne ferait pas renaitre l'abondance là où la crainte et la défiance du lendemain ont produit la stérilité.

« Notre politique étrangère elle-même ne pouvait être à la hauteur de notre puissance passée, qu'au-

tant que nous aurions réconstitué à l'intérieur ce qui fait la force des nations, l'union des citoyens, la prospérité de nos finances.

« Pour atteindre ce but, le gouvernement n'a eu qu'à suivre une marche ferme et résolue en montrant à tous que sans sortir de la légalité, il emploierait les moyens les plus énergiques pour rassurer la société.

« Partout aussi il s'efforçait de rétablir le prestige de l'autorité en mettant tous ses soins à appeler aux fonctions publiques les hommes qu'il jugeait les plus honnêtes et les plus capables, sans s'arrêter à leurs antécédents politiques.

« C'est encore afin de ne pas inquiéter les esprits que le gouvernement a dû ajourner le projet de rendre la liberté aux victimes de nos discordes civiles. Au seul mot d'amnistie, l'opinion publique s'est émue dans des sens divers ; on a craint le retour de nouveaux troubles. Néanmoins, j'ai usé d'indulgence partout où elle n'a pas eu d'inconvénients ; les prisons se sont déjà ouvertes à 1,570 transportés de juin, et bientôt les autres seront mis en liberté sans que la société ait rien à en craindre ; quant à ceux qui, en vertu des décisions des conseils de guerre, subissent leur peine aux bagnes, quelques uns d'entre eux, pouvant être assimilés aux condamnés politiques, seront placés dans des maisons de détention.

« La marche suivie avait en assez peu de temps rétabli la confiance, les affaires avaient repris un grand essor, les caisses d'épargne se remplissaient ; depuis la fin de janvier, le produit des contributions indirectes et des douanes n'avait pas cessé de s'accroître, et s'était rapproché en avril des temps les plus prospères ; le trésor avait retrouvé le crédit dont il a besoin, et la ville de Paris avait pu contracter un emprunt dont le taux avoisine le pair ; négociation qui rappelait l'époque où la confiance était la mieux affermie. Les demandes en autorisation de sociétés anonymes se multipliaient ; le nombre des brevets d'invention augmentait de jour en jour ; le prix des offices, le taux de toutes les valeurs qui avaient subi une dépréciation si grande, se relevait graduellement. Enfin, dans toutes les villes manufacturières le travail avait recommencé, et les étrangers affluaient de nouveau à Paris. Ce mouvement heureux, arrêté un moment par l'agitation électorale, reprendra son cours, à l'aide de l'appui que vous prêterez au gouvernement.

« Quoique les affaires commerciales et industrielles aient repris en grande partie, l'état de nos finances est loin d'être satisfaisant.

« Le poids d'engagements hasardeux, contractés par le gouvernement, a nécessité, durant le cours de l'année 1848, une liquidation qui a ajouté à la dette publique 56,501,800 fr. de rentes nouvelles.

« D'un autre côté, les dépenses extraordinaires que la révolution de Février a entraînées, ont produit un surcroît de charges qui, toute compensation faite, s'est élevé pour l'année 1848 à 265,498,428 fr., et malgré les ressources additionnelles dues au produit de l'impôt des 45 centimes et aux emprunts négociés, l'exercice laissera un déficit de 72,160,000 fr.

« L'année 1849 devait, d'après les combinaisons du budget qui s'y rapportaient, laisser un découvert de 25 millions, mais les faits n'ont pas répondu aux calculs, et des changements considérables se sont accomplis sous l'empire de circonstances imprévues.

Des impôts nouveaux, dont le produit est évalué à plus de 90 millions, n'ont pas été votés ; d'autre part, non-seulement l'impôt du sel a été réduit des deux tiers, mais les revenus de la taxe des lettres sont descendus fort au dessous du chiffre qu'on espérait trouver, et le déficit prévu s'élèvera à environ 180 millions.

« Un autre fait inattendu est venu aggraver la situation : L'impôt sur les boissons, dont le produit dépasse 100 millions, demandait à être adouci et simplifié par une forme nouvelle qui le mit en harmonie avec l'esprit de nos institutions ; un amendement rattaché au budget de 1849 l'a aboli à partir du 1er janvier 1850, et en a prescrit le remplacement.

« Il est devenu indispensable maintenant de rétablir l'équilibre entre les dépenses et les recettes : on n'y peut parvenir qu'en réduisant les dépenses et en ouvrant de nouvelles sources de revenus.

« Cet état de nos finances mérite d'être pris en sérieuse considération. Ce qui doit nous consoler néanmoins et nous encourager, c'est de constater les éléments de force et de richesse que renferme notre pays. La garde nationale, qui s'est montrée presque partout animée du sentiment de ses devoirs, compte aujourd'hui près de 4 millions d'hommes, dont 1,200,800 sont armés de fusils et de mousquets. Elle possède 500 canons.

« L'organisation de 300 bataillons de gardes nationales mobilisables est préparée, conformément au décret du 22 juillet dernier.

« Quant à la garde mobile, engagée pour une seule année en 1848, sa réorganisation au mois de janvier dernier fit descendre l'effectif de 12,000 à 6,000 hommes, ce qui a produit une économie de 7 millions.

« L'armée, toujours fidèle à l'honneur et à son devoir, a continué, par son attitude ferme et inébranlable, à contenir les mauvaises passions à l'intérieur, et à donner à l'extérieur une juste idée de notre force.

« Nous avons maintenant sous les armes un total de 451,000 hommes et de 93,754 chevaux.

« Nous possédons 16,495 bouches à feu de toute espèce, dont 13,770 en bronze ; les bouches à feu de campagne sont au nombre de 5,139.

« C'est aussi à notre armée que l'Algérie doit le repos dont elle jouit. Une certaine agitation s'était manifestée chez les Arabes et les Kabyles, mais des opérations bien combinées et bien exécutées y ont promptement rétabli l'ordre et la sécurité. Notre influence s'en est accrue.

« Les travaux du port d'Alger, et ceux qui ont pour but de créer ou d'améliorer nos voies de communication, se poursuivent avec l'activité permise par les allocations budgétaires.

« La colonisation privée témoigne, par l'état des récoltes de cette année même, qu'elle est en voie de progrès.

« L'installation et le développement des colonies agricoles se continuent avec zèle et persévérance.

« Notre flotte, qui protège nos colonies et fait respecter notre pavillon sur toutes les mers, se compose : De la flotte active à voiles, comprenant 10 vaisseaux de ligne, 9 frégates, 18 corvettes, 24 bricks, 12 transports, et 24 bâtiments légers ; de la flotte active à vapeur, qui est de 14 frégates, 13 corvettes, et 34 avisos.

« En dehors de la flotte active, se trouvent les bâtiments en disponibilité de rade et la commission de port. C'est une réserve prête à agir dans le plus bref délai. Cette réserve se compose de 10 vaisseaux, 15 frégates à voiles, 10 frégates à vapeur, 6 corvettes et 6 avisos également à vapeur. L'armement de ces bâtiments réclame le concours de 958 officiers de tout grade, les aspirants non compris, et un effectif de marins dont le chiffre ne s'élève pas à moins de 28,500 hommes.

« Aucun trouble sérieux ne s'est élevé au milieu de la société coloniale qui, désormais, repose sous la solide tente de l'égalité civile et politique. Au bienfait de la liberté pour les noirs, est venue s'ajouter la compensation d'une indemnité pour les colons. Une équitable répartition sera, il faut l'espérer, un élément de paix, de travail et de prospérité.

« En restant autant qu'il sera possible dans les prévisions du budget voté, de 1849 le gouvernement espère continuer à maintenir intact l'établissement naval et colonial jusqu'à ce qu'il puisse en proposer l'amélioration et le développement à l'Assemblée législative.

« L'agriculture, cette source de toutes les richesses, a reçu tous les encouragements qu'il était possible de lui donner en si peu de temps.

« Depuis le 20 décembre dernier, 21 fermes-écoles ont été créées et forment, avec les 25 déjà existantes, le premier degré de l'enseignement. D'autres seront établies.

« Les instituts de la Saulsaie et de Grand-Jouan ont pris rang d'écoles régionales, et fonctionnent aujourd'hui comme établissements de l'Etat, d'après les prescriptions de la loi du 3 octobre.

« L'administration s'est fait mettre en possession des fermes renfermées dans le petit parc de Versailles, destiné à l'Institut national agronomique.

« 122 sociétés d'agriculture et plus de 300 communes ont pris part à la répartition des fonds votés pour l'encouragement de l'agriculture.

« Par arrêté du 23 avril 1849, une commission d'hommes spéciaux et dévoués s'est mise à l'étude de la question des colonies agricoles. Le désir du gouvernement était de trouver le moyen le plus efficace de venir au secours des classes laborieuses en ramenant les ouvriers des villes aux travaux de la campagne, et d'après l'exemple des autres pays dont les documents ont été réunis, d'utiliser au profit des pauvres la mise en valeur des terres incultes.

« L'organisation des haras nationaux a été profondément modifiée par l'arrêté du 11 décembre 1848.

« L'industrie chevaline est en progrès; elle a partout repris sa marche et toutes les institutions qui en avaient souffert, et qui s'étaient crues menacées, sont revenues à leur niveau.

« Le bon emploi du crédit de 500,000 fr. alloué pour la remonte des établissements n'a pas été étranger à ce résultat. Jamais la remonte n'a été ni aussi considérable, ni aussi brillante que cette année.

« La situation des subsistances est satisfaisante.

« La récolte de 1848, bien moins abondante que celle qui l'a précédée, offre cependant des ressources importantes aux besoins du pays.

« Les renseignements parvenus sur l'état des récoltes en terre sont très favorables; c'est une consolation au milieu de toutes nos épreuves de voir l'abondance des produits promettre à nos populations le bon marché des denrées alimentaires.

« L'exposition des produits de l'industrie, qui exerce une influence heureuse sur le mouvement des affaires, s'est ouverte le 4 juin. Le nombre d'exposants inscrits s'était élevé à 3,919; il dépasse cette année le chiffre de 4,000.

« L'exécution de la loi sur les associations ouvrières se poursuit et touche à son terme. Sur 600 demandes parvenues au département du commerce, il ne reste aujourd'hui à statuer que sur 80. Des 3 millions votés, il a été alloué 2,292,000 fr. à 47 associations.

« Les chambres consultatives et les chambres de commerce vont être constituées sur des bases nouvelles.

« Le commerce extérieur de la France, en 1847, s'était élevé à la somme totale de 2 milliards, dont 1,315 millions à l'importation, et 1,271 millions à l'exportation.

« Rudement éprouvée par les événements politiques, l'année 1848 a vu, comme on pouvait s'y attendre, décroître considérablement le commerce français. On n'en saurait encore indiquer exactement la valeur, l'administration des douanes n'étant

pas encore en mesure d'en déterminer le chiffre. Mais on ne peut pas douter que ce chiffre ne se trouvera réduit dans une proportion très notable.

« La mise en consommation des matières nécessaires à l'industrie, en effet, a beaucoup perdu. Celle des fontes est tombée de 2,173,000 tonnes à 1,796,000; la laine, de 138,000 quintaux à 80,962; la soie, de 15,000 à 7,688, etc.

« Un élément, au reste, permettra de juger assez exactement des variations qu'a subies notre commerce extérieur en 1848: c'est la recette des douanes.

« En 1847, elle avait donné une moyenne mensuelle d'environ 11 millions.

« Durant les mois de janvier et février 1848, elle produisit une moyenne de 8,700,000 fr.; à partir de mars, et pour chacun des trois mois suivants, elle va s'affaiblissant et ne donne plus en moyenne qu'environ 5 millions; durant les mois de juillet, août et septembre, la moyenne se relève un peu au-dessus 8 millions; enfin, pour les mois d'octobre, novembre et décembre, elle atteint le chiffre de 9 millions, c'est-à-dire près du double de ce qu'avaient produit les mois les plus agités de l'exercice.

« Il est facile de voir que dans le cours du dernier trimestre, et à mesure que le pays approchait du moment où le pouvoir allait se trouver régulièrement et définitivement constitué, la marche des affaires commerciales s'améliorait en même temps que se raffermissait la confiance publique.

« Cette influence s'est fait principalement sentir sur nos exportations. Presque tous les articles avaient, durant le premier semestre, éprouvé de fortes pertes à l'aide de l'élévation et de l'extension des primes. (Décret du 10 juin 1848.)

« Elles reprennent une activité qui se fait particulièrement remarquer vers la fin de l'année. A cette époque, la diminution disparaît pour la majeure partie des articles, pour certains même, comme les vins, les eaux-de-vie, les soieries et les toiles; il y a, comparativement à 1847, quelque augmentation.

« Mais c'est en examinant les résultats des premiers mois de 1849 qu'on aperçoit plus évidemment encore le mouvement d'amélioration.

« Si en janvier et février on trouve des différences en moins assez sensibles comparativement aux mois correspondants de 1848, l'avantage, en mars et avril, passe pour la plupart des marchandises importées et exportées, du côté de 1849. Ainsi, pour citer quelques uns de ces articles qui alimentent plus spécialement le travail industriel, le coton, au 20 avril, donne 31 millions de kil. au lieu de 13; la houille, 567,000 tonnes au lieu de 447,000; la laine, 45,755 quintaux au lieu de 21,480; le sucre brut, 26 millions de kil. au lieu de 16 millions; l'indigo, 394,000 kil. au lieu de 289,000; le bois d'acajou, 700,000 k. au lieu de 505,000; et, enfin, les recettes de la douane au 30 avril 1849, s'élèvent à 30 millions de fr. au lieu de 26,787,000 qu'elle avait donné à pareille époque de 1848; et ce qui prouve que l'amélioration s'est continuée en mai, malgré les agitations qui ont troublé ce mois, c'est qu'elle a donné cinq millions et demi de plus que celui de 1847, et que Paris a vu, comparativement aussi à mai 1848, s'élever de six millions le chiffre de ses exportations.

« Le décret qui avait temporairement élevé le taux des primes de sortie ayant cessé d'être en vigueur à partir du 1er janvier 1849, on aurait pu croire que nos exportations allaient, à la date de ce moment, se ralentir; il n'en a rien été. Nos tissus de toutes sortes montraient, au 31 mai dernier, un accroissement très marqué, et il en était de même de nos sucres raffinés, de nos produits ouvrés.

« En résumé, la situation du commerce français, vivement compromise pendant une grande partie de l'année 1848, s'est améliorée vers la fin de cet exercice, et a pris une marche positivement ascendante depuis le commencement de 1849. C'est un résultat qui, en assurant au présent des avantages certains, semble aussi une garantie de sécurité pour l'avenir.

« La question de la réforme pénitentiaire, la question du travail dans les prisons, se rattachent aux intérêts de l'industrie. Chacun des systèmes a été particulièrement étudié. Le rétablissement de la discipline est l'objet d'efforts persévérants, et une idée préoccupe surtout l'administration, celle de la part qu'il conviendrait peut-être d'accorder à l'âge dans la réorganisation du travail des condamnés.

« Le nombre des prisons départementales est de 100; celui des maisons centrales de 21; établissements ou quartiers d'éducation correctionnelle pour les jeunes détenus, 12; colonies agricoles fondées par

le gouvernement, 5, administrées par des particuliers 7. Total, 145.

« Au 1er janvier 1848, la population s'élevait, dans les prisons départementales, à 26,650

« Dans les maisons centrales, à 17,789

« Dans les établissements et colonies des jeunes détenus, à 3,600

Total, 48,039

« En outre, on compte en France plus de 1,300 établissements publics pour les malades, les vieillards, les enfants, etc., dont les revenus annuels dépassent la somme de 53 millions.

« Il faut y ajouter plus de 8,000 bureaux de bienfaisance pour la distribution des secours à domicile et qui possèdent environ 15 millions de revenus ordinaires.

« Enfin d'autres services charitables, relatifs aux Monts-de-Piétés, aux enfants trouvés, aux aliénés indigents, aux sourds-muets et aux aveugles, emploient au soulagement des infortunes des sommes qui s'élèvent à près de 50,000,000 de francs. C'est donc environ 116 millions par an qui sont consacrés à l'assistance publique, sans compter les charités privées, dont il est impossible de calculer l'importance, même approximativement.

« Mais ces secours, tout immenses qu'ils paraissent, sont encore trop faibles si on les compare à la masse des besoins. Le gouvernement le sait, et il a la ferme volonté de pourvoir à cette insuffisance.

« Les mesures qui peuvent intéresser la santé publique ont été prises sur tous les points de la France. Des comités d'hygiène et de salubrité ont été institués; leur organisation promet, dans un avenir prochain, d'heureux résultats, et dès aujourd'hui assure d'utiles secours aux populations envahies par le choléra.

« Les crédits votés par l'Assemblée nationale ont permis de venir en aide aux communes atteintes et dont les ressources étaient insuffisantes pour procurer aux familles pauvres les secours dont elles avaient besoin en présence de l'épidémie.

TRAVAUX PUBLICS.

« Malgré l'avantage qu'il y aurait eu à augmenter les travaux publics, afin d'employer tous les bras oisifs, l'état de nos finances engagea l'Assemblée constituante à décréter des réductions considérables, qui ont porté sur l'achèvement des routes, l'entretien et les dotations spéciales affectées aux réparations des principales rivières et des ports maritimes.

« Nos 4,800 kilomètres de canaux ont eu à supporter des réductions analogues.

« Les deux nouveaux canaux même, commencés suivant un décret de l'Assemblée, le premier entre Nogent et Marcilly, le second dérivé de la Sauldre pour l'assainissement de la Sologne, ont été interrompus faute de crédits, quoique le but eût été d'offrir aux ouvriers un salaire assuré.

« Cependant, deux des lignes les plus importantes n'ont pas été abandonnées et touche presque à leur fin; ce sont: le canal de la Marne au Rhin, et le canal latéral à la Garonne.

« Quant aux chemins de fer exécutés par l'Etat, on avait déjà dépensé, au 31 décembre 1847, pour les lignes construites, près de 800 millions.

« D'après les évaluations des ingénieurs, il restait encore à dépenser, pour les terminer, une somme de 330 millions. La crise financière a forcé de réduire successivement cette somme jusqu'à 116 millions.

« Le réseau du Nord a été accru, au mois de mars, d'une section comprise entre Creil et Noyon.

« Le chemin qui borde la rive gauche de la Loire a été prolongé jusqu'à Saumur.

« Dans les chemins du Centre, on s'est avancé jusqu'à Néronde.

« Sur la grande ligne entre Paris et Marseille, la section de Marseille à Avignon est ouverte. L'Etat administre provisoirement cette ligne, dont la compagnie concessionnaire a été légalement déposée.

« D'Avignon à Lyon, aucun travail n'a été entrepris. Entre Lyon et Paris, l'Etat a repris la concession qu'il avait faite le 20 décembre 1845.

« De Paris à Tonnerre et de Dijon à Chalon-sur-Saône, la voie de fer va être ouverte dans quelques semaines. Pour combler les lacunes de Tonnerre à Dijon et de Chalon à Lyon, il faut encore près de deux ans de travaux non interrompus.

« Les contrées de l'ouest n'ont obtenu qu'un seul tracé, celui qui joindra la capitale avec la ville de Rennes. La tête de cette ligne était l'un des deux chemins de Versailles; la loi du 21 avril dernier rattache au chemin de la rive gauche les travaux complètement terminés entre Versailles et Chartres.

Le transport des voyageurs commencera au 10 juillet, et dans huit mois le point extrême pourra être porté à la Loupe, et ouvrir ainsi un accès à la population du département de l'Orne.

« L'exploitation des mines et celle des usines métallurgiques ont, malgré la crise commerciale de 1848, fait quelques progrès.

« 45 concessions nouvelles de mines ont été données, c'est-à-dire autant que dans les trois années précédentes réunies. Depuis le 1^{er} janvier 1849 jusqu'au 19 mai, 10 autres concessions ont été accordées.

« Les permissions d'usines ont suivi le même progrès. En 1847 il en avait été accordé 36; pour 1848 on en compte 55; enfin 19 depuis le 1^{er} janvier.

« La carte géologique proprement dite est achevée et publiée.

« Le crédit proposé au budget de l'exercice 1849 pour l'organisation d'un service hydraulique, ayant pour but le dessèchement des terres insalubres, n'ayant pas été admis, l'administration a dû nécessairement se borner à organiser un service spécial dans un certain nombre de départements où les conseils généraux avaient donné leur approbation à cette mesure.

« L'industrie des bâtiments civils, qui occupe un grand nombre d'ouvriers et d'artistes, a souffert de notre état de crise.

« L'Assemblée nationale s'est bornée à voter les crédits nécessaires à l'achèvement des constructions déjà entreprises depuis plusieurs années; aussi les travaux ont-ils été repris à la Sainte-Chapelle, à l'Ecole des Mines, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à l'Ecole polytechnique, à l'Ecole vétérinaire de Lyon, etc., etc.

« Le gouvernement a pensé qu'il serait digne de la République d'achever le palais du Louvre, où seraient réunis toutes nos richesses littéraires et artistiques, il en fait la demande à l'Assemblée nationale. Cette demande a été l'objet des études d'une commission qui n'a pas achevé son travail. Cette question importante sera de nouveau soumise à l'Assemblée.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

« Dès le début de son administration, le ministre de l'instruction publique a institué deux commissions pour préparer deux projets de lois sur l'enseignement primaire et sur l'enseignement secondaire, ayant pour but principal l'application immédiate et sincère du principe de liberté inscrit dans la Constitution. Le résultat de leurs laborieuses délibérations sera sans retard présenté à l'Assemblée.

« Un projet de loi sur l'établissement de cours d'administration pratique dans chaque faculté de département a été présenté à l'Assemblée nationale. Elle n'a rien décidé. La question sera de nouveau posée devant l'Assemblée législative.

« Deux arrêtés du pouvoir exécutif, en date du 30 mai et du 16 août, avaient placé, dans les attributions du ministre de l'instruction publique, les établissements d'enseignement en Algérie, et Alger était devenu le siège d'une académie. Une commission, présidée par l'un de nos généraux les plus expérimentés, a été chargée d'étudier le moyen de répandre la connaissance de la langue arabe parmi les Européens, celle de la langue française parmi les indigènes.

« L'administration des cultes n'a rencontré que des encouragements et des approbations dans le rapport de la commission du budget.

« Des négociations ont été entamées avec la cour de Rome pour l'érection de trois sièges épiscopaux dans nos possessions coloniales. Cette mesure sera le complément de l'émancipation des noirs et achèvera d'assimiler les colonies à la métropole.

« La rénovation des facultés de théologie catholique, conformément au vœu de l'Assemblée nationale, a également excité les préoccupations du gouvernement. Une commission a élaboré un projet sur cette délicate question, qui touche aux intérêts les plus élevés de la religion, et, à ce titre, ne peut être utilement résolue sans la participation du pouvoir spirituel.

« Des allocations considérables, en permettant d'élever le traitement des instituteurs et d'apporter une première amélioration à la position des desservants, témoignaient chez l'Assemblée de la ferme volonté de répondre aux besoins religieux et intellectuels des populations. Cette pensée de haute politique, d'équité et de religion sera comprise et continuée sans doute par l'Assemblée législative.

« Il y a aujourd'hui en France 68 établissements d'instruction supérieure et 6,269 étudiants.

« En dehors de l'Ecole normale, qui reçoit 115 élèves, on compte 1,220 établissements d'instruction secondaire et 106,065 élèves. Il existe 56 lycées, 509 collèges communaux et 955 établissements particuliers.

« Les écoles primaires reçoivent 2,176,079 garçons et 1,354,056 filles, ce qui donne un total de 3,530,135

élèves.

« Ces détails sommaires vous prouveront, messieurs, que l'administration s'est acquittée avec zèle de ses devoirs. La révolution lui a imprimé une impulsion nouvelle; et dans les diverses branches qui la composent, elle ne s'est pas bornée au simple accomplissement de ses fonctions, mais elle a cherché les moyens de répondre à l'attente publique, en préparant tous les projets d'amélioration qui seront soumis à l'Assemblée législative.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

« Il est dans la destinée de la France d'ébranler le monde lorsqu'elle se remue, de la calmer lorsqu'elle se modère. Aussi l'Europe nous rend-elle responsable de son repos ou de son agitation. Cette responsabilité nous impose de grands devoirs : elle domine notre situation.

« Après février, le contre-coup de notre révolution se fit sentir depuis la Baltique jusqu'à la Méditerranée, et les hommes qui me précédèrent à la tête des affaires ne voulurent pas lancer la France dans une guerre dont on ne pouvait prévoir le terme : ils eurent raison.

« L'état de la civilisation en Europe ne permet de livrer son pays aux hasards d'une collision générale qu'autant qu'on a pour soi, d'une manière évidente, le droit et la nécessité. Un intérêt secondaire, une raison plus ou moins spécieuse d'influence politique ne suffisent pas : il faut qu'une nation comme la nôtre, si elle s'engage dans une lutte colossale, puisse justifier, à la face du monde, ou la grandeur de ses succès, ou la grandeur de ses revers.

« Lorsque je parvins au pouvoir, de graves questions s'agitaient sur divers points de l'Europe : au-delà du Rhin comme au-delà des Alpes, depuis le Danemarck jusqu'en Sicile, il y avait pour nous un intérêt à sauvegarder, une influence à exercer. Mais cet intérêt et cette influence méritaient-ils, pour être énergiquement soutenus, qu'on courût les chances d'une conflagration européenne? Voilà la question; ainsi posée, elle devient facile à résoudre.

« Sous ce point de vue, dans toutes les affaires extérieures qui ont été le sujet des négociations que nous allons passer en revue, la France a fait ce qu'il était possible de faire pour l'intérêt de ses alliés, sans cependant recourir aux armes, cette dernière raison des gouvernements.

« La Sicile, il y a près d'un an, s'était insurgée contre le roi de Naples. L'Angleterre et la France intervenant avec leur flotte pour arrêter des hostilités qui prenaient le caractère du plus cruel acharnement, et, il faut le dire, quoique l'Angleterre eût plus d'intérêt dans cette question que la France elle-même, les deux armées s'unirent d'un commun accord pour obtenir du roi Ferdinand, en faveur des Siciliens, une amnistie complète et une constitution qui garantissent leur indépendance législative et administrative; les Siciliens refusèrent. Les armées quittèrent la Sicile, forcés d'abandonner le rôle de médiateurs, et bientôt la guerre recommença. Un peu plus tard, ce même peuple, qui avait repoussé des conditions favorables, était obligé de se rendre à discrétion.

« Au nord de l'Italie, une guerre sérieuse avait éclaté, et un moment, lorsque l'armée piémontaise poussa ses succès jusqu'au Mincio, l'on avait pu croire que la Lombardie recouvrerait son indépendance. La désunion fit promptement évanouir cet espoir, et le roi de Piémont fut obligé de se retirer dans ses Etats.

« A l'époque de mon élection, la médiation de la France et de l'Angleterre avait été acceptée par les parties belligérantes; il ne s'agissait plus que d'obtenir pour le Piémont les conditions les moins désavantageuses.

« Notre rôle était indiqué, commandé même. S'y refuser, c'était allumer une guerre européenne. Quoique l'Autriche n'eût envoyé aucun négociateur à Bruxelles, lieu indiqué de la conférence, le gouvernement français conseilla au Piémont de résister au mouvement qui l'entraînait à la guerre, et de ne pas recommencer une lutte trop inégale.

« Ce conseil ne fut pas suivi, vous le savez, et après une nouvelle défaite le roi de Sardaigne conclut directement avec l'Autriche un nouvel armistice. Quoique la France ne fût pas responsable de cette conduite, elle ne pouvait pas permettre que le Piémont fût écrasé; du haut de la tribune, le gouvernement déclara qu'il maintiendrait l'intégrité du territoire d'un pays qui couvre une partie de nos frontières. D'un côté, il s'est efforcé de modérer les exigences de l'Autriche, demandant une indemnité de guerre qui parût exorbitante; de l'autre, il a engagé le Piémont à faire de justes sacrifices pour obtenir une paix honorable. Nous avons tout lieu de croire que nous réussirons dans cette œuvre de conciliation.

« Tandis qu'au Nord de l'Italie se passaient ces événements, de nouvelles commotions venaient au centre de la Péninsule compliquer la question. En

Toscane, le Grand-Duc avait quitté ses Etats; à Rome s'était accomplie une révolution qui avait vivement ému le monde catholique et libéral.

« En effet, depuis deux ans, on était habitué à voir sur le saint-siège un pontife qui prenait l'initiative des réformes utiles, et dont le nom répété dans des hymnes de reconnaissance, d'un bout de l'Italie à l'autre, était le symbole de la liberté et le gage de toutes les espérances, lorsque tout-à-coup l'on apprit avec étonnement que le souverain, naguère l'idole de son peuple, avait été contraint de s'enfuir furtivement de sa capitale.

« Aussi les actes d'agression qui obligèrent Pie IX à quitter Rome, parurent-ils aux yeux de l'Europe être l'œuvre d'une conjuration, bien plus que le mouvement spontané d'un peuple qui ne pouvait passer en un instant de l'enthousiasme le plus vif à l'ingratitude la plus flagrante.

« Les puissances catholiques envoyèrent des ambassadeurs à Gaète, pour s'occuper des graves intérêts de la papauté.

« La France devait y être représentée. Elle écouta tout sans engager son action; mais après la défaite de Novarre les affaires prirent une tournure plus décidée; l'Autriche, de concert avec Naples, répondant à l'appel du saint-père, notifia au gouvernement français qu'il eût à prendre un parti, car ces puissances étaient décidées à marcher sur Rome pour y rétablir purement et simplement l'autorité du pape.

« Mis en demeure de nous expliquer, nous n'avions que trois moyens à adopter :

« Ou nous opposer par les armes à toute espèce d'intervention, et en ce cas nous romptions avec toute l'Europe catholique pour le seul intérêt de la République romaine que nous n'avions pas reconnue ;

« Ou laisser les trois puissances coalisées rétablir à leur gré, et sans ménagement, l'autorité papale ;

« Ou bien, enfin, exercer de notre propre mouvement une action directe et indépendante.

« Le gouvernement de la République adopta ce dernier moyen.

« Il nous semblait facile de faire comprendre aux Romains que, pressés de toutes parts, ils n'avaient de chances de salut qu'en nous; que si notre présence avait pour résultat le retour de Pie IX, ce souverain fidèle à lui-même ramènerait avec lui la réconciliation et la liberté; qu'une fois à Rome, nous garantissons l'intégrité du territoire en ôtant tout prétexte à l'Autriche d'entrer en Romagne.

« Nous pouvions même espérer que notre drapeau, arboré sans contestation au centre de l'Italie, aurait étendu son influence protectrice sur la Péninsule tout entière, dont aucune des douleurs ne peut nous trouver indifférents.

« L'expédition de Civitta-Vecchia fut donc résolue de concert avec l'Assemblée nationale qui vota les crédits nécessaires.

« Elle avait toutes les chances de succès.

« Les renseignements reçus s'accordaient à dire qu'à Rome, excepté un petit nombre d'hommes qui s'étaient emparés du pouvoir, la majorité de la population attendait notre arrivée avec impatience.

« La simple raison devait faire croire qu'il en était ainsi, car, entre notre intervention et celle des autres puissances, le choix ne pouvait pas être douteux.

« Un concours de circonstances malheureuses en décida autrement.

« Notre corps expéditionnaire peu nombreux, car une résistance sérieuse n'était pas prévue, débarqua à Civitta-Vecchia, et le gouvernement est instruit que, s'il eût pu arriver à Rome le même jour, on lui en aurait ouvert les portes avec joie.

« Mais, pendant que le général Oudinot notifiait son arrivée au gouvernement de Rome, Garibaldi y entra à la tête d'une troupe formée des réfugiés de toutes les parties de l'Italie et même du reste de l'Europe, et sa présence, on le conçoit, accrût subitement le parti de la résistance.

« Le 30 avril, 6,000 de nos soldats se présentèrent sous les murs de Rome. Ils furent reçus à coups de fusil.

« Quelques-uns même, attirés dans un piège, furent faits prisonniers.

« Nous devons tous gémir du sang répandu dans cette triste journée. Cette lutte inattendue, sans rien changer au but final de notre entreprise, a paralysé nos intentions bienfaisantes, et rendu vains les efforts de nos négociateurs.

« Au nord de l'Allemagne, l'insurrection avait compromis l'indépendance d'un Etat, l'un des plus anciens et des plus fideles alliés de la France. Le Dane-

marck avait vu les populations des duchés de Holstein et de Schleswig se révolter contre lui, tout en reconnaissant cependant la souveraineté du prince qui règne en ce moment. Le gouvernement central de l'Allemagne crut devoir décréter l'incorporation du Schleswig à la confédération, parce qu'une grande partie du peuple était de race allemande.

« Cette mesure est devenue la cause d'une guerre acharnée. L'Angleterre a offert sa médiation qui a été acceptée. La France, la Russie, la Suède se sont montrées disposées à appuyer le Danemarck.

« Des négociations ouvertes depuis plusieurs mois ont amené à cette conclusion que le Schleswig formerait, sous la souveraineté du roi de Danemarck, un Etat particulier. Mais, ce principe admis, on n'a pu s'entendre sur les conséquences qu'il fallait en tirer, et les hostilités ont recommencé. Les efforts des puissances que je viens de nommer tendent en ce moment à la conclusion d'un nouvel armistice, préliminaire d'un arrangement définitif.

« Le reste de l'Allemagne est agité par de graves perturbations. Les efforts faits par l'Assemblée de Francfort en faveur de l'unité allemande ont provoqué la résistance de plusieurs des Etats fédérés, et amené un conflit qui, se rapprochant de nos frontières, doit attirer notre surveillance. L'empire d'Autriche, engagé dans une lutte acharnée avec la Hongrie, s'est cru autorisé à appeler le secours de la Russie. L'intervention de cette puissance, la marche de ses armées vers l'occident, ne pouvait qu'exciter à un haut degré la sollicitude du gouvernement, qui a déjà échangé à ce sujet des notes diplomatiques.

« Ainsi, partout en Europe, il y a des causes de collisions que nous avons cherché à apaiser, tout en conservant notre indépendance d'action et notre caractère propre.

« Dans toutes ces questions, nous avons été toujours d'accord avec l'Angleterre, qui nous a montré un bon vouloir, auquel nous devons être sensibles.

« La Russie a reconnu la République.

« Le gouvernement a conclu avec l'Espagne et la Belgique des traités qui facilitent les communications internationales.

« En Amérique, l'état de Montevideo s'est singulièrement modifié, d'après les renseignements de l'amiral qui commande dans ces parages aux forces navales. La population française a émigré d'une des rives de Rio de la Plata à l'autre. Le déplacement de la population française doit nécessairement être pris en considération.

« Enfin, messieurs les représentants, si toutes nos négociations n'ont pas obtenu le succès que nous devons en attendre, soyez persuadés que le seul sentiment qui anime le gouvernement de la République, c'est celui de l'honneur et de l'intérêt de la France.

RÉSUMÉ.

« Tel est, Messieurs, l'exposé sommaire de l'état actuel des affaires de la République.

« Vous voyez que nos préoccupations sont graves, nos difficultés grandes, et qu'il nous reste aujourd'hui, au dedans comme au dehors, bien des questions importantes à résoudre. Fort de votre appui et de celui de la nation, j'espère néanmoins m'élever à la hauteur de la tâche, en suivant une marche nette et précise.

« Cette marche consiste à prendre hardiment l'initiative de toutes les améliorations, de toutes les réformes qui peuvent contribuer au bien-être de tous, et, d'un autre côté, à réprimer, par la sévérité des lois devenues nécessaires, les tentatives de désordre et d'anarchie qui prolongent le malaise général. Nous ne bercerons pas le peuple d'illusions et d'utopies qui n'exaltent les imaginations que pour aboutir à la déception et à la misère.

« Partout où j'apercevrai une idée féconde en résultats pratiques, je la ferai étudier, et, si elle est applicable, je vous proposerai de l'appliquer.

« La principale mission du gouvernement républicain, surtout, c'est d'éclairer et, par la manifestation de la vérité, de dissiper l'éclat trompeur que l'intérêt personnel des partis fait briller à ses yeux.

« Un fait malheureux se retrouve à chaque pas de l'histoire: c'est que plus les maux d'une société sont réels et patents aux yeux des bons esprits, plus une minorité aveugle se lance dans le mysticisme des théories.

« Au commencement du 17^e siècle, ce n'était pas pour le triomphe des idées insensées de quelques fanatiques, prenant la bible pour texte, et pour excuse leurs folies, que le peuple anglais lutta pendant quarante ans, mais pour la suprématie de sa religion.

« De même après 89, ce n'était pas pour les idées de Babœuf ou de tel autre sectaire que la société fut

bouleversée, mais pour l'abolition des privilèges, pour la division de la propriété, pour l'égalité devant la loi, pour l'admission de tous aux emplois.

« Eh bien, encore aujourd'hui, ce n'est pas pour l'application de théories inapplicables ou d'avantages imaginaires que la révolution s'est accomplie, mais pour avoir un gouvernement qui, résultat de la volonté de tous, soit plus intelligent des besoins du peuple et puisse conduire, sans préoccupations dynastiques, les destinées du pays.

« Notre devoir est donc de faire la part entre les idées fausses et les idées vraies qui jaillissent d'une révolution; puis, cette séparation faite, il faut se mettre à la tête des unes et combattre courageusement les autres.

« La vérité se trouvera en faisant appel à toutes les intelligences, en ne repoussant rien avant de l'avoir approfondi, en adoptant tout ce qui aura été soumis à l'examen des hommes compétents, et qui aura subi l'épreuve de la discussion.

« D'après ce que je viens d'exposer, deux sortes de lois seront présentées à votre approbation, les unes pour rassurer la société et réprimer les excès, les autres pour introduire partout des améliorations réelles; parmi celles-ci, j'indiquerai les suivantes :

« Loi sur les institutions de secours et de prévoyance, afin d'assurer aux classes laborieuses un refuge contre les conséquences de la suspension des travaux, des infirmités et de la vieillesse;

« Loi sur la réforme du régime hypothécaire. Il faut qu'une institution nouvelle vienne féconder l'agriculture en lui apportant d'utiles ressources, en facilitant ses emprunts. Elle préludera à la formation d'établissements de crédit à l'instar de ceux qui existent dans les divers Etats de l'Europe.

« Loi sur l'abolition de la prestation en nature. Loi sur la défense des indigents, qui n'est pas suffisamment assurée dans notre législation. La justice qui est une dette de l'Etat, et qui, par conséquent, est gratuite, se trouve environnée de formalités onéreuses, qui en rendent l'accès difficile aux citoyens pauvres et ignorants. Leurs droits et leurs intérêts ne sont pas assez protégés; sous l'empire de notre Constitution démocratique, cette anomalie doit disparaître.

« Enfin, une loi est préparée ayant pour but d'améliorer la pension de retraite des sous-officiers et soldats, et d'introduire dans la loi sur le recrutement de l'armée les modifications dont l'expérience a démontré l'utilité.

« Indépendamment de ces projets, vous aurez à vous occuper des lois organiques que la dernière Assemblée n'a pas eu le temps d'élaborer, et qui sont le complément nécessaire de la Constitution.

« Ce qui précède suffit, messieurs, je l'espère, pour vous prouver que mes intentions sont conformes aux vôtres. Vous voulez, comme moi, travailler au bien-être de ce peuple qui nous a élus, à la gloire, à la prospérité de la patrie; comme moi vous pensez que les meilleurs moyens d'y parvenir ne sont pas la violence et la ruse, mais la fermeté et la justice. La France se confie au patriotisme des membres de l'Assemblée; elle espère que la vérité, dévoilée au grand jour de la tribune, confondra le mensonge et désarmera l'erreur. De son côté, le pouvoir exécutif fera son devoir.

« J'appelle sous le drapeau de la République et sur le terrain de la Constitution tous les hommes dévoués au salut du pays; je compte sur leur concours et sur leurs lumières pour m'éclairer, sur ma conscience pour me conduire, sur la protection de Dieu pour accomplir ma mission. »

Affaire de Rome.

Nous croyons devoir reproduire les détails suivants publiés par le *Toulonnais* sur les premiers combats qui ont eu lieu sous les murs de Rome. Ce journal s'exprime en ces termes :

« La frégate à vapeur l'*Orénoque*, arrivée cette nuit sur notre rade, avec des dépêches pressées pour notre gouvernement, a apporté de Civitta-Vecchia des nouvelles très importantes et que nous pouvons donner comme positives.

« Dans la journée du 2 juin, Rome, sommée par le général en chef Oudinot d'ouvrir ses portes à nos troupes, a répondu, comme on devait s'y attendre, par un refus formel.

« Aussitôt des dispositions ont été prises pour commencer l'attaque; nos colonnes se sont mises en mouvement, et le résultat des premières opérations militaires a été de s'emparer des positions qui dominent la ville, et que les troupes romaines occupaient en grand nombre depuis plusieurs jours.

« Les soldats français, avec cette vigoureuse impétuosité, avec cette ardeur qui les caractérise, ont enlevé rapidement à la baïonnette toutes les positions, et sont en ce moment maîtres des avantages du terrain.

« Nous avons eu dans cette affaire quelques blessés et deux hommes tués. Les Romains, de leur côté, ont éprouvé des pertes, et le général Oudinot a fait évacuer sur la Corse, par le *Vélocé*, plus de 200 hommes faits prisonniers par nos soldats.

« On assure que les Autrichiens s'avancent vers Rome à marches forcées; mais, sur les observations du général Oudinot, il est probable qu'ils ne continueront pas leur route. Un aide-de-camp a été envoyé à cet effet en mission auprès du commandant en chef des forces autrichiennes.

« Les travaux du siège de la ville éternelle se poursuivaient toujours avec la plus grande activité au départ de l'*Orénoque*. Nous aurons d'ailleurs des détails circonstanciés à l'arrivée d'un navire à vapeur que l'on attend sur notre rade demain ou après-demain.

« Civitta-Vecchia a été mise en bon état de défense par nos troupes. »

M. le maréchal Bugeaud, qui a été très gravement atteint du choléra, va mieux. Le jour où il a été frappé par l'épidémie, il déjeunait avec le général Cavaignac qui était venu voir le maréchal. M. le général Cavaignac est revenu plusieurs fois savoir des nouvelles de M. Bugeaud.

C'est du consentement du ministère et des principaux de la Montagne, que les interpellations au sujet des affaires extérieures ont été remises à lundi. M. Savoye doit traiter la question allemande, M. Ledru-Rollin la question italienne.

La commission chargée d'examiner la proposition relative à une amnistie pleine et entière pour les crimes et délits politiques commis depuis la révolution de Février, a nommé M. Gase, président, et M. Suchet d'Albifera, secrétaire.

— Le socialisme et le choléra marchent de compagnie, et l'influence du premier sur le second n'est pas un paradoxe. Depuis cinq jours, la recrudescence est considérable. Dans ces derniers jours surtout, la marche du choléra a été constamment ascendante. Voici, pour les hôpitaux et hospices civils et militaires, le mouvement général du fléau depuis son apparition : 7,507 attaques ; 3,848 décès ; 2,498 sorties ; augmentation : 585.

En ville, la mortalité est grande : du 26 au 30 mai, l'on compte 303 décès. Et jusques à ce jour, le total général des décès, en ville, est de 3,160.

Dans les trois journées des 1^{er}, 2 et 3 juin, on a compté 437 entrées, 222 décès, 113 sorties. Dans tous ses quartiers, dans toutes les classes de ses habitants, Paris est en proie à une forte recrudescence de l'épidémie.

Presque tous les cas sont extrêmement graves, et la mort est foudroyante. Les faubourgs de Paris, que l'on appelle la banlieue, sont loin d'être épargnés; outre les Batignolles, l'épidémie sévit avec violence sur Bercy, Clamart, Meudon, Montmartre, etc.

NOUVELLES LOCALES.

Les vendeurs de journaux oublient que depuis les élections il leur est interdit de crier les feuilles publiques dans les rues, car ils continuent à vociférer plus que jamais le titre de leur marchandise, accompagné de ce qu'ils jugent capable de piquer la curiosité des acheteurs.

Dimanche dernier, la répression de ce délit a causé, sur la place de la Croix-Rousse, une certaine agitation. Un enfant criait un journal, lorsque M. le commissaire de police est intervenu et s'est borné à saisir les journaux du délinquant. Quelques citoyens, témoins de ce fait, résolurent de braver la loi et ses agents, et pour cela achetèrent d'un autre marchand quelques journaux qu'ils vinrent ensuite crier aux oreilles et sur les pas du commissaire. Ce magistrat ne pouvait laisser impuni une aussi insolente provocation. Malgré l'attitude peu rassurante des spectateurs, il arrêta et conduisit au poste le plus violent de ces individus. Cet acte de vigueur ne s'est pas accompli sans une vive résistance, et M. le commissaire ainsi qu'un de ses agents ont été fort maltraités.

La foule a stationné pendant quelques instants devant le poste où le crieur improvisé était renfermé; mais la bonne contenance des militaires a empêché toute manifestation ultérieure.

A. MEINEL, gérant.

CHANDON, imprimeur, 27 rue, 18, place de la Charité.